



Collège du Val de Cère

7, route du collège
15150 Laroquebrou

tel : 04.71.46.00.97

Ce.0150013H@ac-clermont.fr

<https://val-de-cere-laroquebrou.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>

Le Principal
Aux
Parents d'élèves 3°

Objet : inscription dispositif « devoirs faits » / aide-soutien

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif « devoirs faits » est reconduit cette année. Il sera mis en place, dans la mesure des possibilités. Bien que le maximum ait été fait pour que tous les élèves puissent bénéficier d'au moins un créneau hebdomadaire, cela n'a pas été possible dans certains cas (notamment pour ceux qui suivent une ou plusieurs options).

Ce dispositif vise à accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs et à leur fournir les explications, les méthodes qui vont avec. **Les élèves doivent anticiper et venir avec tout le matériel nécessaire.**

J'attire votre attention sur le fait que cet accompagnement est un **service complémentaire à la réussite scolaire des élèves**. Le constat a été fait l'an dernier que beaucoup d'élèves préfèrent rester en étude où l'exigence de travailler est moindre plutôt que de participer à ce dispositif, certes plus incitatif mais plus bénéfique. **Ne pas oublier que : TOUT CE QUI EST FAIT AU COLLEGE N'EST PLUS A FAIRE A LA MAISON !** Comme pour les heures de cours, un appel sera effectué et toute absence devra être justifiée.

L'assiduité à ce dispositif conditionne son efficacité et les bénéfices que les élèves pourront en tirer.

L'inscription vaut pour le 1er trimestre. Une nouvelle inscription aura lieu pour le deuxième trimestre.

De nouveaux créneaux pourront être proposés en fonction des possibilités.

Le dispositif débutera à compter du 20 septembre.

Restant à votre disposition,
Cordialement,



C. JANVRIN

Coupon à remettre au professeur principal pour le mardi 14 septembre au plus tard

Je soussigné responsable de l'enfant

..... scolarisé en classe de 3A :

inscris mon enfant sur le dispositif

« devoirs faits » sur les **créneaux spécifiques** suivants =>

ne suis pas intéressé .

Signature :

Créneau	Classes concernées	X
Lundi M1 (08h00-08h55)	3A	
Mardi S2 Sem B (14h55-15h50)	3A NON LCE	
Jeudi M2 (08h55-09h50)	3A GR1	
Vendredi M4 (11h05-12h00)	3A NON LCE	



Collège du Val de Cère

7, route du collège
15150 Laroquebrou

tel : 04.71.46.00.97

Ce.0150013H@ac-clermont.fr

<https://val-de-cere-laroquebrou.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>

Le Principal
Aux
Parents d'élèves 4° A

Objet : inscription dispositif « devoirs faits » / aide-soutien

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif « devoirs faits » est reconduit cette année. Il sera mis en place, dans la mesure des possibilités. Bien que le maximum ait été fait pour que tous les élèves puissent bénéficier d'au moins un créneau hebdomadaire, cela n'a pas été possible dans certains cas (notamment pour ceux qui suivent une ou plusieurs options).

Ce dispositif vise à accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs et à leur fournir les explications, les méthodes qui vont avec. **Les élèves doivent anticiper et venir avec tout le matériel nécessaire.**

J'attire votre attention sur le fait que cet accompagnement est un **service complémentaire à la réussite scolaire des élèves**. Le constat a été fait l'an dernier que beaucoup d'élèves préfèrent rester en étude où l'exigence de travailler est moindre plutôt que de participer à ce dispositif, certes plus incitatif mais plus bénéfique. **Ne pas oublier que : TOUT CE QUI EST FAIT AU COLLEGE N'EST PLUS A FAIRE A LA MAISON !** Comme pour les heures de cours, un appel sera effectué et toute absence devra être justifiée.

L'assiduité à ce dispositif conditionne son efficacité et les bénéfices que les élèves pourront en tirer.

L'inscription vaut pour le 1er trimestre. Une nouvelle inscription aura lieu pour le deuxième trimestre.

De nouveaux créneaux pourront être proposés en fonction des possibilités.

Le dispositif débutera à compter du 20 septembre.

Restant à votre disposition,
Cordialement,



C. JANVRIN

Coupon à remettre au professeur principal

pour le mardi 14 septembre au plus tard

Je soussigné

responsable de l'enfant

scolarisé en classe de 4A:

inscris mon enfant sur le dispositif

« devoirs faits » sur les **créneaux spécifiques** suivants =>

ne suis pas intéressé .

Signature :

Créneau	Classes concernées	X
Lundi M1 (08h00-08h55)	4A BIL	
Lundi M2 Sem B (08h55-09h50)	4A BIL	
Mardi M4 (11h05-12h00)	4A LV2	
Merc M2 Sem A (08h55-09h50)	4A LV2	
Merc M2 Sem B (08h55-09h50)	4A BIL	
Jeudi M3 (10h10-11h05)	4A BIL	
Vendredi M3 (10h10-11h05)	4A LV2	



Collège du Val de Cère

7, route du collège
15150 Laroquebrou

tel : 04.71.46.00.97

Ce.0150013H@ac-clermont.fr

<https://val-de-cere-laroquebrou.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>

**Le Principal
Aux
Parents d'élèves 4° B**

Objet : inscription dispositif « devoirs faits » / aide-soutien

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif « devoirs faits » est reconduit cette année. Il sera mis en place, dans la mesure des possibilités. Bien que le maximum ait été fait pour que tous les élèves puissent bénéficier d'au moins un créneau hebdomadaire, cela n'a pas été possible dans certains cas (notamment pour ceux qui suivent une ou plusieurs options).

Ce dispositif vise à accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs et à leur fournir les explications, les méthodes qui vont avec. **Les élèves doivent anticiper et venir avec tout le matériel nécessaire.**

J'attire votre attention sur le fait que cet accompagnement est un **service complémentaire à la réussite scolaire des élèves**. Le constat a été fait l'an dernier que beaucoup d'élèves préfèrent rester en étude où l'exigence de travailler est moindre plutôt que de participer à ce dispositif, certes plus incitatif mais plus bénéfique. **Ne pas oublier que : TOUT CE QUI EST FAIT AU COLLEGE N'EST PLUS A FAIRE A LA MAISON !** Comme pour les heures de cours, un appel sera effectué et toute absence devra être justifiée.

L'assiduité à ce dispositif conditionne son efficacité et les bénéfices que les élèves pourront en tirer.

L'inscription vaut pour le 1er trimestre. Une nouvelle inscription aura lieu pour le deuxième trimestre.

De nouveaux créneaux pourront être proposés en fonction des possibilités.

Le dispositif débutera à compter du 20 septembre.

Restant à votre disposition,
Cordialement,



C. JANVRIN

Coupon à remettre au professeur principal

pour le lundi 13 septembre au plus tard

Je soussignéresponsable de l'enfant

..... scolarisé en classe de 4B:

inscris mon enfant sur le dispositif
« devoirs faits » sur les **créneaux spécifiques** suivants =>

ne suis pas intéressé .

Signature :

Créneau	Classes concernées	X
Mardi M4 (11h05-12h00)	4B LV2	
Merc M2 Sem A (08h55-09h50)	4B LV2	
Vendredi M1 (10h10-11h05)	4B BIL	
Vendredi M3 (10h10-11h05)	4B LV2	



Collège du Val de Cère

7, route du collège
15150 Laroquebrou

tel : 04.71.46.00.97

Ce.0150013H@ac-clermont.fr

<https://val-de-cere-laroquebrou.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>

Le Principal
Aux
Parents d'élèves 5°A

Objet : inscription dispositif « devoirs faits » / aide-soutien

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif « devoirs faits » est reconduit cette année. Il sera mis en place, dans la mesure des possibilités. Bien que le maximum ait été fait pour que tous les élèves puissent bénéficier d'au moins un créneau hebdomadaire, cela n'a pas été possible dans certains cas (notamment pour ceux qui suivent une ou plusieurs options).

Ce dispositif vise à accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs et à leur fournir les explications, les méthodes qui vont avec. **Les élèves doivent anticiper et venir avec tout le matériel nécessaire.**

J'attire votre attention sur le fait que cet accompagnement est un **service complémentaire à la réussite scolaire des élèves**. Le constat a été fait l'an dernier que beaucoup d'élèves préfèrent rester en étude où l'exigence de travailler est moindre plutôt que de participer à ce dispositif, certes plus incitatif mais plus bénéfique. **Ne pas oublier que : TOUT CE QUI EST FAIT AU COLLEGE N'EST PLUS A FAIRE A LA MAISON !** Comme pour les heures de cours, un appel sera effectué et toute absence devra être justifiée.

L'assiduité à ce dispositif conditionne son efficacité et les bénéfices que les élèves pourront en tirer.

L'inscription vaut pour le 1er trimestre. Une nouvelle inscription aura lieu pour le deuxième trimestre.

De nouveaux créneaux pourront être proposés en fonction des possibilités.

Le dispositif débutera à compter du 20 septembre.

Restant à votre disposition,
Cordialement,



C. JANVRIN

Coupon à remettre au professeur principal

pour le lundi 13 septembre au plus tard

Je soussignéresponsable de l'enfant

..... scolarisé en classe de 5A:

inscris mon enfant sur le dispositif

« devoirs faits » sur les **créneaux spécifiques** suivants =>

ne suis pas intéressé .

Créneau	Classes concernées	X
Jeu M4 Sem B (11h05-12h00)	5A classe entière	
Vendredi S1 (14h00-14h55)	5A classe entière	

Signature :



Collège du Val de Cère

7, route du collège
15150 Laroquebrou

tel : 04.71.46.00.97

Ce.0150013H@ac-clermont.fr

<https://val-de-cere-laroquebrou.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>

Le Principal
Aux
Parents d'élèves 5°B

Objet : inscription dispositif « devoirs faits » / aide-soutien

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif « devoirs faits » est reconduit cette année. Il sera mis en place, dans la mesure des possibilités. Bien que le maximum ait été fait pour que tous les élèves puissent bénéficier d'au moins un créneau hebdomadaire, cela n'a pas été possible dans certains cas (notamment pour ceux qui suivent une ou plusieurs options).

Ce dispositif vise à accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs et à leur fournir les explications, les méthodes qui vont avec. **Les élèves doivent anticiper et venir avec tout le matériel nécessaire.**

J'attire votre attention sur le fait que cet accompagnement est un **service complémentaire à la réussite scolaire des élèves**. Le constat a été fait l'an dernier que beaucoup d'élèves préfèrent rester en étude où l'exigence de travailler est moindre plutôt que de participer à ce dispositif, certes plus incitatif mais plus bénéfique. **Ne pas oublier que : TOUT CE QUI EST FAIT AU COLLEGE N'EST PLUS A FAIRE A LA MAISON !** Comme pour les heures de cours, un appel sera effectué et toute absence devra être justifiée.

L'assiduité à ce dispositif conditionne son efficacité et les bénéfices que les élèves pourront en tirer.

L'inscription vaut pour le 1er trimestre. Une nouvelle inscription aura lieu pour le deuxième trimestre.

De nouveaux créneaux pourront être proposés en fonction des possibilités.

Le dispositif débutera à compter du 20 septembre.

Restant à votre disposition,
Cordialement,



C. JANVRIN

Coupon à remettre au professeur principal

pour le jeudi 16 septembre au plus tard

Je soussignéresponsable de l'enfant

..... scolarisé en classe de 5B:

inscris mon enfant sur le dispositif

« devoirs faits » sur les **créneaux spécifiques** suivants =>

ne suis pas intéressé .

Signature :

Créneau	Classes concernées	X
Mardi M2 Sem A (08h55-09h50)	5B BIL	
Jeudi M4 Sem A (11h05-12h00)	5B Classe entière	
Vendredi M1 (08h00-08h55)	5B LV2	



Collège du Val de Cère

7, route du collège
15150 Laroquebrou

tel : 04.71.46.00.97

Ce.0150013H@ac-clermont.fr

<https://val-de-cere-laroquebrou.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>

Le Principal
Aux
Parents d'élèves 6°A

Objet : inscription dispositif « devoirs faits » / aide-soutien

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif « devoirs faits » est reconduit cette année. Il sera mis en place, dans la mesure des possibilités. Bien que le maximum ait été fait pour que tous les élèves puissent bénéficier d'au moins un créneau hebdomadaire, cela n'a pas été possible dans certains cas (notamment pour ceux qui suivent une ou plusieurs options).

Ce dispositif vise à accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs et à leur fournir les explications, les méthodes qui vont avec. **Les élèves doivent anticiper et venir avec tout le matériel nécessaire.**

J'attire votre attention sur le fait que cet accompagnement est un **service complémentaire à la réussite scolaire des élèves**. Le constat a été fait l'an dernier que beaucoup d'élèves préfèrent rester en étude où l'exigence de travailler est moindre plutôt que de participer à ce dispositif, certes plus incitatif mais plus bénéfique. **Ne pas oublier que : TOUT CE QUI EST FAIT AU COLLEGE N'EST PLUS A FAIRE A LA MAISON !** Comme pour les heures de cours, un appel sera effectué et toute absence devra être justifiée.

L'assiduité à ce dispositif conditionne son efficacité et les bénéfices que les élèves pourront en tirer.

L'inscription vaut pour le 1er trimestre. Une nouvelle inscription aura lieu pour le deuxième trimestre.

De nouveaux créneaux pourront être proposés en fonction des possibilités.

Le dispositif débutera à compter du 20 septembre.

Restant à votre disposition,
Cordialement,



C. JANVRIN

Coupon à remettre au professeur principal

pour le lundi 13 septembre au plus tard

Je soussignéresponsable de l'enfant

..... scolarisé en classe de 6A:

inscris mon enfant sur le dispositif
« devoirs faits » sur les **créneaux spécifiques** suivants =>

ne suis pas intéressé .

Signature :

Créneau	Classes concernées	X
Lundi M1 (08h00-08h55)	6A classe entière	
Vendredi M1 (08h00-08h55)	6A Gr2	
Vendredi M2 (08h55-09h50)	6A Gr1	